

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 58

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la seconde phrase de l'alinéa 45, supprimer le mot :

« strictement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.